

DELIBERATION
DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 16 MARS 2017

Compte-rendu affiché le : 17 mars 2017

Date de transmission en Sous-Préfecture : 22 mars 2017

Date de la convocation du Conseil Municipal : 10 mars 2017

N° 17-03-06

OBJET :
Foire Sainte-Catherine –
Tarifs des droits de place.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice au jour de la séance : 27

Secrétaire de séance : Svitlana PRESSENSE

Membres présents à la séance :

Jean Yves CHARBONNIER – Gérard RIBOT - Muriel ORIOL – Julien GOUTAGNY – Joëlle VILLEMAGNE – Alain BLANCHARD – Catherine COMBE – Olivier PERRET - Pierre RODAMEL – Jean-Marc ALVES – René THELISSON – Odile CLAVIERES – Guillaume RONDOT – Sylvie ROBERT – Patrice THOLLOT – Corinne BOICHON – Marie-Ange LAURENT - Valérie BLANCHARD – Lionel CANNOO – Svitlana PRESSENSE – Fabienne MULARD - Mireille PAULET – Daniel DUCROS – Francis LEMERCIER.

Membres absents, excusés ayant donné pouvoir :

Dominique PAULMIER à Olivier PERRET - Catherine MAREY à Joëlle VILLEMAGNE - Geneviève NIGAY à Daniel DUCROS.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214202228-20170316-17_03_06-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 22/03/2017

Publication : 17/03/2017



OBJET DE LA DELIBERATION :

FOIRE STE CATHERINE - TARIFS DES DROITS DE PLACE

Monsieur Olivier PERRET, adjoint au maire, rappelle que, par contrat de délégation de service public, la commune confie la gestion de la foire annuelle de la Sainte-Catherine.

Il rappelle que les tarifs avaient été actualisés en 2016 et aujourd'hui quelques ajustements doivent être effectués. Les tarifs deviendraient les suivants :

	Tarifs	Frais de dossier
Banc étalage foire – le ml	4,70 euros	8,00 euros
Volaille et petits animaux – le ml	3,70 euros	8,00 euros
Exposition matériel agricole – le m ²	3,15 euros	8,00 euros
Exposition véhicules par garage – par véhicule	8,00 euros	8,00 euros
Bovins – grande barre unité	0 euro	0 euro
Bovins – moyenne barre unité	0 euro	0 euro
Bovins – petite barre unité	0 euro	0 euro
Chevaux et poneys – unité	3,60 euros	0 euro
Ovins – Caprins	1.80 euros	0 euro

Les droits sont encaissés par le gestionnaire du service public, étant précisé que la mise en place du foirail est assurée par les services techniques de la ville.

Il est précisé que les syndicats de commerçants non sédentaires ont été informés des nouvelles propositions de tarifs et invite l'assemblée à délibérer.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- **APPROUVE** ces nouveaux tarifs comme indiqués ci-dessus, applicables à compter de la foire 2017.

Ont signé au registre tous les membres présents.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214202228-20170316-17_03_06-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 22/03/2017
Publication : 17/03/2017

EXPEDITION CONFORME AU REGISTRE
A ST-GALMIER, le 20 mars 2017.

LE MAIRE,
Jean Yves CHARBONNIER.